



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme : parc automobile

Question écrite n° 68816

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la sous-utilisation des carburants portant peu atteinte à l'environnement, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de promouvoir l'utilisation de carburants dits « propres » au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Pour prendre en compte la spécificité du ministère délégué au tourisme au regard du nombre de ses agents et de la répartition de ses services sur le territoire national, le remplacement progressif du parc automobile existant par des véhicules utilisant des carburants dits « propres » comme le GPL ou l'électricité paraît l'action la plus appropriée. Aujourd'hui le parc du ministère compte une voiture GPL. Une étude doit être menée prochainement sur l'offre proposée concernant ces types de véhicules. Par ailleurs, outre l'utilisation de carburants dits « propres », d'autres actions ont d'ores et déjà été engagées en matière de développement durable ; elles portent essentiellement sur une meilleure gestion des déplacements des agents et des visiteurs extérieurs. Ainsi, la décision prise de ne pas proposer de « parkings visiteurs » dans les nouveaux locaux de l'administration centrale du ministère délégué au tourisme vise à dissuader les personnes concernées de se déplacer en voiture. Une action de sensibilisation et d'incitation sera également conduite afin de favoriser une utilisation plus modérée de la voiture individuelle en incitant au covoiturage, à travers notamment la création de places de parkings spécifiques. Enfin, il convient de promouvoir les transports appelés « doux », principalement le vélo. C'est pourquoi, un stationnement réservé aux deux roues non motorisées a été mis en place dans les locaux de la direction du tourisme, sise place de Catalogne à Paris (75014). Dans ce cadre, des vélos sont mis à la disposition des agents pour les trajets professionnels ou domicile-travail.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68816

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6418

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7901